



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

SECRETARIAT GÉNÉRAL DE L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE	
Le	31 MARS 2010
N°	3937

Le Ministre

Paris, le 25 MARS 2010
N° /DEF/CAB/CM2

003922

Monsieur le Président,

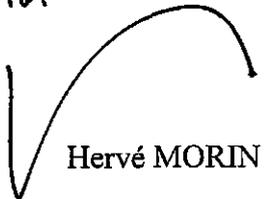
Par courrier du 25 février 2010, vous me demandez, au nom des représentants de l'assemblée de Polynésie française, de solliciter la levée de la classification du sceau « confidentiel défense » concernant le rapport en trois tomes consacré aux essais nucléaires français, dont le premier a été mis en ligne sur le site du journal « Le Parisien » le 16 février 2010.

Certaines descriptions détaillées, précises et chiffrées contenues dans ces volumes seraient susceptibles d'aider des pays qui chercheraient à développer l'arme nucléaire. En conséquence, il n'est pas souhaitable d'en demander la déclassification.

Toutefois, comme je l'avais déjà indiqué et afin de garantir le caractère juste de la loi du 5 janvier 2010 relative à la reconnaissance et à l'indemnisation des victimes des essais nucléaires français, je tiens à vous assurer que les membres du comité d'indemnisation, pour rendre leur avis, pourront s'appuyer sur toute la documentation disponible, classifiée ou non, relative à ces essais, y compris les rapports faisant l'objet de votre demande.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma considération distinguée.

bien - toi


Hervé MORIN

Monsieur Philip SCHYLE
Président de l'Assemblée de la Polynésie française
Rue du docteur Cassiau
BP 28
98713 PAPEETE